

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration N°07/2025**

Convocation en
date du :
30/09/2025

Nombre de
membres
titulaires en
exercice : 17
Présents : 9
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... /... /...

Transmission en
préfecture en
date du :
... /... /...
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... /... /...

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du sept octobre deux mille vingt-cinq à 11 heures.
Sous la présidence de M. Jean-Victor HERETE.
A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents :

M. François ANDRE, Mme Annick AUSSEIL, Mme Simone BERIO, M. Albano BORGES, M. Alain LLAURENSY, Mme MACABIES Marie-José, M. Michel RIOUTTON, M. Jean-Claude YOVANOVITH.

Procurations :

Mme Marie COSTA a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE.
Mme Jeannine DUFOUR a donné procuration à M. Michel RIOUTTON.
Mme Danielle HERBAIN a donné procuration à M. Alain LLAURENSY.
Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Sophie BERIO.
M. Patrick VILA a donné procuration à M. Albano BORGES.
Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à M. Jean-Claude YOVANOVITH.

Absents :

Mme Martine BONASTRE, Mme Paulette BONAVENT.

Secrétaire de séance : Mme Marie-José MACABIES.

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC EDF**

Le rapporteur de séance,

Vu la proposition du fournisseur d'énergie « EDF », afin d'établir une convention de partenariat avec le CCAS ;
Considérant que le CCAS et l'EDF ont des objectifs communs dans la lutte contre la précarité énergétique ;

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

**Par 15 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés,**

APPROUVE la convention de partenariat avec EDF ;

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et documents utiles en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président de séance,
Jean-Victor HERETE

